



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48

[www.fr.ch/ce](http://www.fr.ch/ce)

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 29 mars 2017*

Communiqué de presse

## **Comptes 2016 : un résultat solide qui permettra de renforcer les investissements**

*Si les comptes 2016 présentent au final un excédent de charges de 75,8 millions de francs, ils se soldent, avant opérations de clôture, par un excédent de revenus largement positif à hauteur de 86,8 millions de francs. Dû à des revenus en progression ainsi qu'à une bonne maîtrise des dépenses, ce constat favorable a notamment permis de procéder au renforcement du fonds d'infrastructures. Le Conseil d'Etat a également décidé de créer un fonds de politique foncière active dans le cadre du bouclage 2016. Le montant total des charges extraordinaires s'élève ainsi à 130 millions de francs.*

Dans sa séance du 21 mars 2017, le Conseil d'Etat a arrêté les résultats des comptes 2016 de l'Etat de Fribourg. Ils se présentent de la manière suivante :

- > un excédent de charges du compte de résultats s'élevant à 75,8 millions de francs (2015 : excédent de revenus de 24 millions de francs), y compris des charges extraordinaires de 130 millions de francs ;
- > un excédent de dépenses de 105,6 millions de francs au compte des investissements (2015 : 126,7 millions de francs) ;
- > un excédent de financement de 46,2 millions de francs (2015 : 4,2 millions de francs) ;
- > un degré d'autofinancement de 143,8 % (2015 : 103,3%).

| <b>Compte de résultats</b>           | <b>Comptes<br/>2016</b>  | <b>Budget<br/>2016</b>   | <b>Variations</b>        | <b>Comptes<br/>2015</b>  |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                      | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs |
| Revenus                              | <b>3469,6</b>            | 3325,2                   | + 144,4                  | 3398,7                   |
| Charges                              | <b>3545,4</b>            | 3324,7                   | + 220,7                  | 3374,7                   |
| Excédent de revenus / de charges (-) | <b>- 75,8</b>            | + 0,5                    | - 76,3                   | + 24,0                   |

## I. Des revenus à la hausse grâce à la progression de diverses recettes fiscales

En matière de revenus, la situation se présente comme suit :

| Revenus                                                     | Comptes<br>2016          | Budget<br>2016           | Comptes<br>2015          | Variations par rapport au |                 |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------|
|                                                             |                          |                          |                          | Budget<br>2016            | Comptes<br>2015 |
|                                                             | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs  | en %            |
| Fiscalité cantonale                                         | <b>1286,5</b>            | 1220,2                   | 1266,2                   | + 66,3                    | + 1,6           |
| Revenus des biens, taxes, émoluments                        | <b>399,9</b>             | 352,4                    | 412,9                    | + 47,5                    | - 3,1           |
| Transferts                                                  | <b>1662,7</b>            | 1631,3                   | 1645,2                   | + 31,4                    | + 1,1           |
| Autres (fonds, financements spéciaux, imputations internes) | <b>120,5</b>             | 121,3                    | 74,4                     | - 0,8                     | + 62,0          |
| <b>Total</b>                                                | <b>3469,6</b>            | 3325,2                   | 3398,7                   | + 144,4                   | + 2,1           |

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- > la progression des revenus de 144,4 millions de francs entre le budget et les comptes s'explique par une croissance globale des recettes fiscales et des revenus des biens de 113,8 millions de francs. Par rapport à l'exercice 2015, la hausse des revenus représente quelque 2,1 % ;
- > les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 5,4 %, soit une hausse de 66,3 millions de francs. L'impôt sur les gains immobiliers surpasse très largement le budget de 27,9 millions de francs. Cette nette amélioration découle de mesures particulières mises en œuvre pour combler les retards dans le traitement des dossiers et s'avère dès lors exceptionnelle et non récurrente. S'agissant des impôts sur le bénéfice des personnes morales, le montant comptabilisé de 134,4 millions de francs est en hausse de 9,3% par rapport au budget, témoignant de la bonne résistance des résultats des entreprises malgré des conditions-cadres difficiles ;
- > le poste « Revenus des biens, taxes, émoluments » présente un écart positif de 13,5 % par rapport au budget. L'essentiel de cette augmentation s'explique par le versement de la part au bénéfice de la BNS de 24,5 millions de francs, permettant de renoncer au prélèvement prévu sur la provision y relative. D'autres éléments contribuent à améliorer la situation, tels que la récupération sur le décompte final de l'année précédente auprès de l'HFR, les prestations de services pour des tiers ainsi que l'évolution positive de plusieurs émoluments ;
- > la croissance constatée au poste des transferts provient en grande partie des revenus relatifs aux dédommagements de collectivités publiques, notamment ceux liés à la participation de la Confédération pour l'aide sociale pour les réfugiés et à la participation supérieure au budget de la HES-SO ;
- > L'augmentation du poste « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » est due aux opérations de clôture, en particulier à la dissolution et la réaffectation d'une provision concernant l'Université (33,7 millions de francs).

## II. Des charges maîtrisées

Si l'on écarte les opérations de clôture, les charges totales demeurent dans la cible du budget. On constate toutefois que la marge de manœuvre entre le budget et les comptes devient de plus en plus ténue.

| Charges                           | Comptes<br>2016          | Budget<br>2016           | Comptes<br>2015          | Variations par<br>rapport au |                 |
|-----------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|-----------------|
|                                   |                          |                          |                          | Budget<br>2016               | Comptes<br>2015 |
|                                   | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs     | en %            |
| Personnel                         | <b>1210,4</b>            | 1207,5                   | 1192,4                   | + 2,9                        | + 1,5           |
| Transferts                        | <b>1611,4</b>            | 1591,4                   | 1565,6                   | + 20,0                       | + 2,9           |
| Consommation de biens et services | <b>349,6</b>             | 344,9                    | 334,5                    | + 4,7                        | + 4,5           |
| Amortissements                    | <b>103,9</b>             | 110,2                    | 110,0                    | - 6,3                        | - 5,5           |
| Charges financières et comptables | <b>35,3</b>              | 32,2                     | 33,3                     | + 3,1                        | + 6,0           |
| Financements spéciaux             | <b>234,8</b>             | 38,5                     | 138,9                    | + 196,3                      | + 69,0          |
| <b>Total</b>                      | <b>3545,4</b>            | 3324,7                   | 3374,7                   | + 220,7                      | + 5,1           |

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- > les charges de personnel excèdent le budget de 2,9 millions de francs (+ 0,2 %). Cet écart s'explique d'une part par des dépenses supplémentaires de 2,7 millions de francs de charges de personnel auxiliaire à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes couvertes par des recettes externes et d'autre part par un surplus de 0,6 million de francs du coût du personnel enregistré dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé par des ressources extérieures. En tenant compte de ces deux éléments, les charges du personnel sont finalement très légèrement inférieures au budget ;
- > les subventions accordées sont en progression par rapport au budget en raison, d'une part, des conséquences du nouveau financement hospitalier, en particulier les dépenses liées aux hospitalisations hors canton, et d'autre part, d'une croissance bien plus importante que prévu au budget des subventions d'aide sociale dans le domaine de l'asile, subventions couvertes pour l'essentiel par des contributions fédérales supplémentaires ;
- > la variation exceptionnelle par rapport au budget du poste « Financements spéciaux » est due aux opérations de clôture, et plus particulièrement à la volonté du Conseil d'Etat de créer un nouveau fonds.

### III. Des investissements inférieurs au budget

|                                                     | <b>Comptes<br/>2016</b>  | <b>Budget<br/>2016</b>   | <b>Comptes<br/>2015</b>  |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                                     | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs | en millions<br>de francs |
| Dépenses d'investissements                          | <b>139,1</b>             | 164,5                    | 164,4                    |
| Dépenses d'entretien des bâtiments<br>et des routes | <b>37,0</b>              | 34,1                     | 35,3                     |
| <b>Total</b>                                        | <b>176,1</b>             | 198,6                    | 199,7                    |
| Autofinancement en % des investissements nets       | <b>143,8</b>             | 69,3                     | 103,3                    |

Les dépenses du compte des investissements sont inférieures à ce qui avait été estimé au programme de l'année 2016 (- 15,4 %), en raison principalement de dépenses moindre pour les aménagements routiers et les constructions d'immeubles, ainsi que d'un volume de subventions d'investissements moins important, notamment dans les domaines des agglomérations, de l'énergie, des transports publics, des constructions rurales et des conventions-programmes. Avec 176,1 millions de francs, les dépenses d'investissements et d'entretien réalisées se situent en-dessous de celles de l'exercice 2015 (- 11,8 %).

Les investissements nets des comptes (105,6 millions de francs) sont entièrement couverts par l'autofinancement.

### IV. Des opérations extraordinaires pour assurer l'avenir du canton

Au vu de la volonté du Conseil d'Etat de renforcer les investissements, et compte tenu des perspectives financières incertaines et de risques à couvrir dans certains domaines, un nouveau fonds est proposé et diverses provisions et fonds ont été renforcés. Il s'agit pour l'essentiel des opérations suivantes :

- > 100 millions de francs en prévision de la création d'un fonds de politique foncière active. Ce fonds sera destiné au financement et au préfinancement d'acquisitions d'immeubles ou de bâtiments, afin de faciliter l'implantation ou le développement d'entreprises dans le canton. Le Conseil d'Etat va soumettre prochainement au Grand Conseil la création de ce fonds en réponse à une motion allant dans ce sens ;
- > 30 millions de francs en faveur du fonds d'infrastructures. Cette affectation, réalisée en tant que charge extraordinaire, permet de compléter le préfinancement des infrastructures nécessaires au développement du canton ;
- > 12 millions de francs pour faire face aux conséquences liées aux modifications attendues relatives à la réforme de l'imposition des entreprises ;
- > 8 millions de francs pour limiter les effets des augmentations importantes relatives aux charges du personnel.

## **V. Une nouvelle législature abordée avec confiance**

Le Conseil d'Etat est satisfait du résultat des comptes 2016. Le bouclage comptable a permis de renforcer les attributions aux fonds et aux provisions, en particulier dans le but d'assurer le financement des futurs investissements. Dans cette perspective, la proposition de créer un fonds de politique foncière active, qui engendre une importante charge extraordinaire sur les comptes 2016, doit permettre à l'Etat de dynamiser son action au niveau de la promotion économique du canton.

Le Conseil d'Etat présentera à l'automne 2017 son plan financier de législature. Cet exercice, qu'il aborde avec confiance, sera l'occasion de mieux appréhender les chances et les risques pour l'Etat. Toute la difficulté consistera à concilier les besoins toujours croissants de la population avec l'exigence de l'équilibre des finances prévu dans la Constitution. Néanmoins, les réserves effectuées permettront de réaliser des investissements à la hauteur des ambitions du canton.